

Considérant que les requérants ne démontrent pas l'existence d'irrégularités concrètes et effectives ayant eu une influence sur l'ordre des élus ou la répartition des sièges, pas plus qu'il ne démontrent que ces prétendues irrégularités, à les supposer établies, puissent avoir influencé la répartition des sièges à leur détriment ou au détriment de leurs listes (C.E. – arrêt Elections de Farciennes n° 91.922 du 28 décembre 2000 ; C.E., arrêt Elections de Frasnès-lez-Anvaing n° 93.710 du 2 mars 2001) ;

Considérant, pour le surplus, que l'objet de la requête n'est pas clairement défini, les requérants ne réclamant ni recomptage des bulletins ni annulation de l'élection ;

Qu'en conséquence, la réclamation est non-fondée ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La réclamation introduite par les requérants, Mesdames et Messieurs DE VLEESCHHOUWER, CANIVEZ, AUQUIER, QUIEVY, DUBOIS, COENEN, THYS, LIEGEOIS, VANDERSTRAETEN, LEFEVRE, LAUWERS, LAPAGLIA, BAUDART, GALLEMAERS, MAYNE, est recevable mais non-fondée.

Article 2 : Les élections du 14 octobre 2018, dans la commune de Brugelette sont validées.

Article 3 : Notification du présent arrêté est adressée dans les trois jours :

- Par courrier simple au conseil communal de Brugelette (Grand'Place, 2A, 7940 Brugelette) ;
- Par courrier recommandé aux requérants : Monsieur Marc DE VLEESCHHOUWER (Grand Chemin, 10, 7940 Brugelette), Madame Isabelle CANIVEZ (Rue des déportés, 19, 7940 Brugelette), Monsieur Richard AUQUIER (Rue Fosse à Reines, 1, 7941 Attre), Madame Thérèse QUIEVY (Rue de la caillantière, 5, 7941 Attre), Madame Sylvie DUBOIS (Rue Blanche, 29B, 7941 Attre), Xavier COENEN (Place de Gages, 5-7, 7943 Gages), Monsieur Kevin THYS (Rue des combattants, 46, 7940 Brugelette), Madame Isabelle LIEGEOIS (Rue Raoul Nachez, 2, 7942 Mevergnies), Madame Aurore VANDERSTRAETEN (Rue des combattants, 46, 7940 Brugelette), Monsieur Harry LEFEVRE (Rue des combattants, 48, 7940 Brugelette), Madame Chantal LAUWERS (Place de Reyzer, 10, 7940 Brugelette), Monsieur Massimo LAPAGLIA (Rue du berceau, 11, 7940 Brugelette), Monsieur Jean-Philippe BAUDART (Rue du Moulin à eau, 6, 7943 Gages), Madame Mireille GALLEMAERS (Rue de Silly, 24, 7940 Brugelette), Monsieur Marcel MAYNE (Rue de la Dendre, 7940 Brugelette).